

Bilan du PMAZH année 2020

Axe 1. Expérimenter et innover collectivement en maraîchage

Malgré le confinement, l'année 2020 a vu la création de deux collectifs de maraîchers du marais visant à expérimenter de nouvelles pratiques, accompagnés par la CAPSO

Cinq maraîchers ont été accompagnés pour expérimenter la « régulation biologique des prédateurs sur chou et choux-fleurs » afin de réduire l'usage des insecticides. La forte diminution, depuis une dizaine d'années, des autorisations de mise sur le marché de molécules et de couples substances/usages de produits phytosanitaires invite les agriculteurs à anticiper les évolutions à venir en diminuant leur usage plutôt qu'à se retrouver dans des impasses techniques dues aux nouvelles réglementations.

Cinq maraîchers du marais ont décidé de se lancer dans l'aventure de la « régulation biologique des prédateurs ». Qu'est-ce que cela signifie ? Il s'agit de favoriser la présence des prédateurs naturels des ravageurs des cultures afin de limiter l'usage des insecticides. Par exemple, une larve de syrphé (mouche ressemblant à une guêpe) peut consommer 250 à 1000 pucerons en 15 jours, un couple de mésanges peut manger jusqu'à 30 kg de chenille en une année.

Bandes fleuries, nichoirs à mésanges, fauche différenciée des berges, insecticides à faible spectre (moins impactant sur les populations d'auxiliaires) sont autant de pratiques expérimentées depuis début 2020. Cette première année a permis d'essayer différentes techniques de semis, de se familiariser avec les auxiliaires de cultures et d'améliorer les mélanges à semer. En 2021, c'est presque un hectare de bandes fleuries qui sera semé. Le suivi technique et scientifique permettra d'avancer main dans la main avec les maraîchers pour évaluer la régulation biologique et limiter, nous l'espérons, l'usage des insecticides. Cette action est menée en partenariat avec la Pôle Légumes Région Nord.

Le deuxième collectif est composé de quelques maraîchers, nouvellement installés ou plus anciens avec production plus diversifiée de légumes, selon différentes pratiques (agroécologie, maraîchage sol vivant, permaculture...) vendant leur production en circuit court (marchés, paniers, restaurations collectives...)

Depuis janvier 2020, ils se réunissent régulièrement pour échanger sur leurs difficultés et opportunités. Très vite, le besoin de mieux s'outiller pour gagner en productivité et en confort de travail a été partagé, tout en souhaitant minimiser l'investissement financier. Poste à souder, chalumeau et meuleuse ont été sorti des ateliers respectifs de chacun pour partager les savoir-faire, avec l'aide de Frédéric, un bénévole du Repair Café de la CAPSO. Les échanges vont bon train pour imaginer un outil collectif, multifonctionnel et adaptable aux différentes fermes.

D'autres actions ont eu lieu : un voyage d'étude chez des maraîchers en Flandre intérieure, une formation aux variétés régionales de légumes, des échanges collectifs sur leurs pratiques, une meilleure valorisation sur les marchés... En 2021, les producteurs disposeront d'un nouvel atelier et bénéficieront d'une formation complète à l'autoconstruction. Des réflexions sont en cours pour une meilleure valorisation de leur production.

L'intérêt important de maraichers sur les engrais verts et la vie du sol verra la constitution d'un nouveau collectif sur ces thèmes, en lien avec le programme TRANSAE coordonné par le PNRCMO.

Axe 2. Accompagner l'élevage en milieux humides

Depuis trois ans, les éleveurs volontaires sont accompagnés par la CAPSO, la Chambre d'Agriculture et le PNRCMO pour optimiser le pâturage, en particulier sur les prairies humides, souvent jugées comme peu productives et aux nombreuses contraintes. Les techniques développées ne se basent pas sur des recettes pouvant être appliquées d'un éleveur à un autre, mais sur la compréhension de l'écologie des végétations et des besoins du troupeau afin de répondre aux objectifs respectifs de chaque éleveur. Il n'est donc pas question d'homogénéiser les pratiques, mais, de parvenir à tirer le potentiel de chaque prairie en fonction d'un usage précis attendue pour l'éleveur.

Ces trois ans ont permis d'expérimenter des pratiques pour moins dépendre des intrants (fertilisants, produits phytosanitaires) et réduire la mécanisation et *in fine* les coûts et le temps de travail. Cette année, deux nouveaux éleveurs ont rejoint le collectif pour toujours plus d'échanges, et en 2021, deux retours d'expériences seront publiés afin de faire connaître la démarche...et les avantages à piloter les prairies humides différemment de prairies classiques.

En parallèle, une vingtaine d'éleveurs bénéficie d'un accompagnement pour raisonner les traitements antiparasitaires, très onéreux pour les éleveurs et impactant sur l'environnement, grâce à un suivi opéré par le réseau de vétérinaires VET'EL. La Chambre d'Agriculture accompagne également les éleveurs à améliorer leur rentabilité par la réalisation d'audit technico-économique.

Une réflexion sur la valorisation de la viande du marais audomarois a été lancée lors des ateliers d'échanges sur l'avenir de l'agriculture dans le marais...éleveurs et techniciens y travailleront en 2021 pour mieux valoriser une production dans un milieu naturel exceptionnel

Axe 3. Gérer et préserver les sols et la ressource en eau

La préservation de la tourbe est un enjeu crucial pour le marais : sans tourbe, le chou-fleur d'été ne serait pas si précoce, et la tourbe est un excellent tampon contre les inondations et représente un véritable puit de carbone contre le dérèglement climatique...à condition de la préserver !

Une première étude utilisant la technologie radar a permis de mettre en évidence l'évolution altimétrique du marais en certains points, probablement due à une évolution de la tourbe. Une deuxième étude est lancée en janvier 2021 pour comparer les données historiques aux données actuelles pour évaluer la sensibilité des sols tourbeux à la dégradation, et connaître les évolutions sur les 50 dernières années, et sur les prochaines décennies. Une phase d'acquisition de données sur le terrain sera nécessaire pour compléter les données pédologiques. Un groupe de travail spécifique sera formé, puisque la problématique de préservation de la tourbe est commune aux gestionnaires de sites sur le marais, et au-delà du marais sur l'ensemble des tourbières. Des temps de formation avec les techniciens et les citoyens engagés dans les groupes d'échanges sur l'avenir de l'agriculture sont prévues en 2021, après une première formation ayant eu lieu fin 2019 auprès des producteurs du marais Audomarois.

Axe 4. Installer et transmettre les exploitations agricoles

Le renouvellement de la population agricole est un défi pour le territoire. Des formations ont été organisés par nos partenaires, et un accompagnement spécifique à la transmission d'un maraicher-

éleveur avec les étudiants de l'école du Doulac a été réalisé. En 2021, un état des lieux et un plan d'action seront élaborés pour inverser la tendance et installer des porteurs de projet agricoles.

Axe 5 transversal. Accompagner la transition agroécologique du marais Audomarois

Cf Coline